NI EN HAUTE-GARONNE, NI AILLEURS,

NON AU RMA !

NON AUX CONTRATS BIDONS !

COLLECTIF 31 DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

● Rejoignez LE COLLECTIF 31 DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ !
Tous les lundis à 18h00 à la Bourse du Travail, Place St Sernin à Toulouse.

● BOITE VOCALE : 05 62 47 11 31
● SITE: http://precaires31.site.voila.fr

SIGNATAIRES :

● Comité des Privés d'Emploi et Précaires CGT 31 ● CGT Éducation ● Union Locale CNT 31 ● AC ! 31 ● MNCP Midi-Pyrénées ● Solidaires (SUD Collectivités Territoriales ● SUD ANPE, SUD Éducation, ...

Après avoir été annoncé en catimini pendant l'été, le projet de cohésion sociale vient d'être adopté en conseil des ministres.
A grands renforts de médias, le très *« social »* Jean-Louis BORLOO le présente comme *« un dispositif systématique de sortie d'une logique d'assistance : tous doivent pouvoir, sous des formes adaptées (???), retrouver de l'activité, aussi modeste soit-elle »*.
Parmi les mesures de ce projet de *« coercition sociale »* figure en bonne place la future mise en application du contrat d'activité, nouvel avatar du gouvernement-Medef pour imposer une précarisation des demandeurs d'emploi et diminuer les coûts du travail.

ON VOUS AVAIT POURTANT BIEN HABITUE...

Le gouvernement-Medef n'en est pas à son galop d'essai dans la remise en cause et la destruction des droits des demandeurs d'emploi.

Vive la lutte victorieuse des recalculés !

Après la mise en application de la nouvelle convention UNEDIC le 1er janvier 2004, de nombreux demandeurs d'emploi se sont trouvés « recalculés » et ont vu leurs indemnités réduites voire supprimées du jour au lendemain.
Ce n'est que grâce à leur lutte active tant au niveau juridique que syndical que les demandeurs d'emploi ont imposé au gouvernement de les rétablir dans leurs droits.

Non au RMA !

Dans le même sens, le gouvernement a profondément modifié la loi de 1988 sur le RMI dans le cadre de la loi de décentralisation du 18 décembre 2003 qui a placé les RMIstes sous la tutelle des conseils généraux.
Les RMIstes, ainsi que les bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité, sont désormais tenus d'accepter des sous contrats de travail avec des employeurs (public ou privé) pour toucher le fameux RMA, sorte de rémunération au rabais.
Derrière cette précarisation accrue des demandeurs d'em-

ploi, c'est tous les travailleurs qui subissent cette volonté du gouvernement et des patrons de diminuer le coût du travail.
Car avec 5 RMAstes pour le prix d'un smicard, le choix des patrons sera vite fait... Il faudrait être fou pour dépenser plus !

Une lutte active a été menée par le ***COLLECTIF 31 DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ*** afin d'imposer au conseil général de dire NON à la mise en place du RMA en Haute-Garonne, comme cela avait été fait dans d'autres départements (les Yvelines par exemple).
Bien au contraire, Izard, le président du conseil général de la Haute-Garonne, souhaitait discuter avec les organisations syndicales des modalités d'application du RMA... et il laissait la porte ouverte à sa mise en place, notamment dans les collectivités locales et les associations.

Il refuse donc de s'opposer à la logique du gouvernement Raffarin. Et il confirme par la même que le parti socialiste inscrit sa politique dans la précarisation et la remise en cause des droits des travailleurs. Loin des grands discours sociaux tenus par « la gauche », il y a des prises de positions concrètes qui confirment son enracinement dans la logique capitaliste.

UNE MAIN D'ŒUVRE ULTRA PRECARISEE POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le plan de cohésion sociale de Jean-Louis BORLOO. Car loin de constituer une grande avancée sociale, il permet aux collectivités locales et aux associations de bénéficier d'une main d'œuvre ultra précarisée en usant et abusant des contrats d'activité.

Ces contrats d'une durée minimale de 26 heures et rémunéré au SMIC auront en effet bien plus d'avantages pour les employeurs que pour les salariés. Outre le fait que les employeurs n'auront à payer que la différence entre le SMIC et le RMI (c'est déjà le cas pour le RMA), ils bénéficieront d'aides de l'Etat pouvant aller jusqu'à 75 % de cette différence.

Le chantage à l'indemnisation

Et pour être bien sûr que les demandeurs d'emploi acceptent ces sous-contrats, le dispositif BORLOO prévoit un mécanisme de sanctions pour ceux qui refuseraient plusieurs « propositions » faites par les nouvelles Maison pour l'emploi.
Cette procédure de sanction existe déjà pour les demandeurs d'emploi qui ont signé un PARE, mais le projet BORLOO va encore plus loin en remettant en cause les dispositions du code du travail.
Si pendant six mois un demandeur d'emploi refuse des propositions quand bien même elles ne correspondraient ni à sa formation, ni a ses souhaits, il pourrait se voir retirer ses indemnités ASSEDIC.

Accepte ces contrats précaires et sous-payés, sinon plus d'indemnités !!!

NON AU RMA, NON AU CONTRAT D'ACTIVITE !!!

La droite fait les lois, le PS les applique. La droite nous tape sur la tête, le PS lui sert la soupe !
Les conseils généraux ont un pouvoir de décision, y compris celui de s'opposer à la mise en place de ces différentes formes de travaux forcés imposés aux demandeurs d'emploi.

Il faut l'imposer en Haute-Garonne !